Image not found or type unknown

Destitution des droits maternels et adoption

Par **douxreveur**, le **16/09/2015** à **09:48**

Bonjour,

Je souhaite savoir comment il est possible d entamer une procédure de destitution des droits maternels ainsi qu'une procédure d'adoption de mon épouse pour ma fille.
Quelle procédure en premier? Puis je faire les 2 en même temps.
Mon épouse est la belle mère de ma fille. Cette dernière n'a plus de nouvelles de sa mère depuis 6 ans,c'est un abandon.
Je peux vous donner de plus amples précisions si vous le souhaitez.
Merci

Par **youris**, le **16/09/2015** à **11:29**

bonjour,
pour enlever les droits de la mère de votre fille, vous devez demander au JAF, le retrait total ou partiel de l'autorité parentale mais il faut que le parent menace la santé physique ou mentale de l'enfant.
voir ce lien:
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F3135.xhtml

pour l'adoption, seule une adoption simple est possible,
voir ce lien:
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1094.xhtml

vous pouvez déjà consulter un avocat spécialisé en droit de la famille.

salutations

Par **douxreveur**, le **16/09/2015** à **12:20**

Merci pour votre réponse. En fait, le parent ne menace plus rien car il n'est plus présent depuis 2009. Plus de contact, pas adresse connue, rien. Puis je faire une demande d'adoption simple sans demander le retrait des droits de la mère, ces deux procédures sont elle liées?

Je souhaite faire ces démarches(en particulier l'adoption)

1/ dans le cas où il m'arriverait quelque chose,que deviendrait ma fille sans représentant légal au regard du droit familial.

2/ mais surtout car mon épouse et ma fille ont crées des liens très forts,se considèrent comme mère et fille.

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés